

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n°202000041 en date du jeudi 30 janvier 2020, le Président de Limoges Métropole – Communauté urbaine a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique, conformément aux codes de l'environnement et de l'urbanisme, pour la révision du Règlement Local de Publicité (RLP) de la commune de Limoges.

## DATES DE L'ENQUETE

Limoges Métropole – Communauté urbaine informe les personnes intéressées qu'une enquête publique, se déroulera du lundi 24 février 2020 à partir de 9h00 au mardi 24 mars 2020 à 17h00 soit pendant 30 jours consécutifs.

## COMMISSAIRE ENQUETEUR

M. Clarisse ROUGIER, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges du jeudi 23 janvier 2020.

## LIEU DE L'ENQUETE

Pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers relatifs à l'enquête seront tenus à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture au public à Limoges Métropole – Communauté urbaine, siège de l'enquête publique, -19 rue Bernard Palissy 87000 Limoges pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au public, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, à la mairie de Limoges - 9 Place Léon Betoulle – 87031 Limoges Cedex 1 - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, à la mairie annexe de Landouge - 3 rue du Mas-Bilier, 87100 Limoges - du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et à la mairie annexe de Beaune-les-Mines - 154 rue Georges Guingouin, 87280 Limoges - du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00.

Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la commune de Limoges (Limoges (<http://www.ville-limoges.fr/>), section « renseignements pratiques », rubrique « annonces légales) et sur le site internet de Limoges Métropole – Communauté urbaine (<http://www.agglo-limoges.fr/>, onglet « enquête publique »).

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur un poste informatique mis à disposition du public, à Limoges Métropole, siège de l'enquête publique, pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00).

## OBSERVATIONS DU PUBLIC

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur des registres d'enquête à feuillets non-mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur aux jours et heures d'ouverture au public des lieux cités ci-dessus.

Pendant cette période, toutes correspondances relatives à l'enquête devront être adressées au commissaire enquêteur à la Mairie de Limoges (mairie de Limoges, 9 Place Léon Betoulle – 87031 Limoges Cedex 1).

Le public pourra également adresser ses observations via une adresse mail dédiée :

**[lemaire@ville-limoges.fr](mailto:lemaire@ville-limoges.fr)**

## PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Limoges :

- **Le lundi 24 février 2020 de 09h00 à 12h00 ;**
- **Le mercredi 18 mars 2020 de 14h00 à 17h00 ;**
- **Le mardi 24 mars 2020 de 14h00 à 17h00**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie annexe de Landouge :

- **Le vendredi 13 mars 2020 de 9h00 à 12h00.**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie annexe de Beaune-les-Mines :

- **Le jeudi 5 mars 2020 de 14h00 à 17h00.**

## DECISIONS POUVANT ETRE ADOPTEES AU TERME DE L'ENQUETE

Adoption d'une délibération approuvant la révision Règlement Local de Publicité de la commune de Limoges par Limoges Métropole – Communauté urbaine.